

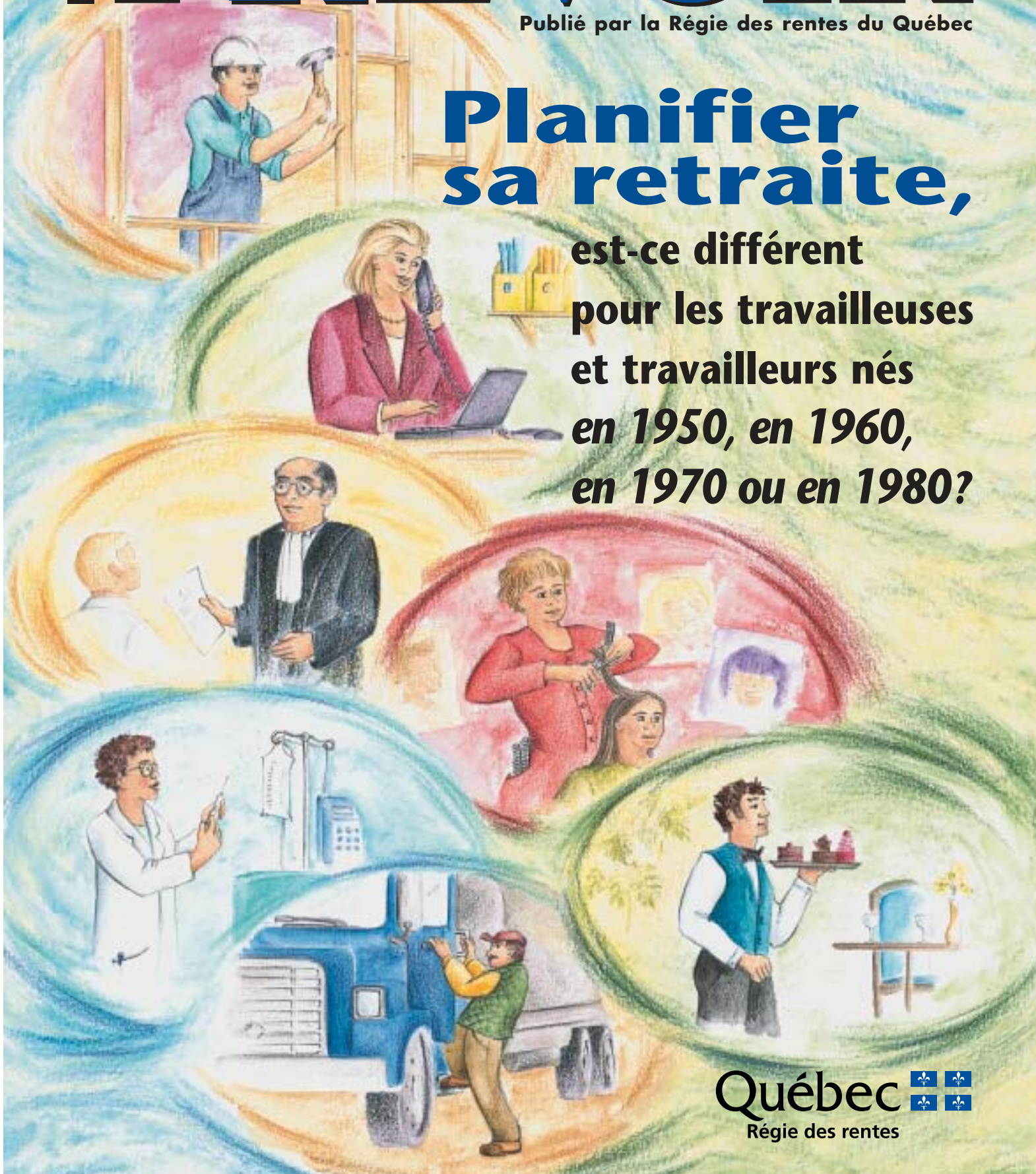
Septembre 2001

PRÉVOIR

Publié par la Régie des rentes du Québec

Planifier sa retraite,

**est-ce différent
pour les travailleuses
et travailleurs nés
en 1950, en 1960,
en 1970 ou en 1980?**



PLANIFIER SA RETRAITE

Est-ce différent si nous sommes nés en 1950, 1960, 1970 ou 1980 ?

Peu importe que vous soyez un baby-boomer, une fille de la génération des années 1960, un jeune loup né en 1970 ou une nouvelle travailleuse du 3^e millénaire, nous sommes tous à bord du même train en ce qui concerne la planification de notre retraite. La locomotive de ce train se nomme épargne.

Malgré les boums, les récessions et les reprises économiques qui ont marqué les générations depuis un demi-siècle, la logique de la préparation de la retraite est la même en l'an 2001 qu'elle l'était en 1970. Elle repose sur trois sources de revenus qui assureront le confort de notre vie à la retraite : 1. la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) du Canada, 2. le Régime de rentes du Québec (RRQ), 3. les régimes complémentaires de retraite, REER et autres épargnes.

Des constantes, oui

Des modèles passe-partout, non

La construction de la retraite en trois paliers s'applique à toutes les générations de Québécois et de Québécoises. Cependant, ce qui a évolué au fil des décennies, et dont chacun de nous doit tenir compte, c'est le rapport coût/rendement de la retraite. Pour le Régime de rentes du Québec notamment, l'augmentation des cotisations attribuable au vieillissement de la population constitue l'un des changements importants.

L'univers actuel du travail nous oblige à une responsabilisation individuelle accrue face à la préparation de notre retraite. En effet, de plus en plus de personnes occupent et occuperont des emplois autonomes ou contractuels dotés de peu d'avantages sociaux.

Si de nombreuses caractéristiques économiques et sociales changent avec les décennies, la variété des parcours, elle, reste la même. En effet, pas plus qu'avant, il n'existe de modèle passe-partout de préparation et de cheminement vers la retraite. Tous, quel que soit notre âge, nous sommes sujets au divorce, au veuvage, à la maladie, à l'invalidité, à la responsabilité de personnes mineures ou handicapées et au chômage. Ces événements et facteurs susceptibles de nous affecter à différentes étapes de notre vie ont des impacts sur nos besoins et notre capacité d'épargne ainsi que sur les revenus à la retraite. Il faut que nous y pensions.

L'album de famille

Les sept profils esquissés dans les pages 4 à 10 présentent des parcours marqués à la fois par les différentes décennies et par des événements personnels. Nous y reconnaissons des gens qui nous ressemblent. La baby-boomeuse qui croyait la qualité de sa retraite bétonnée, le travailleur de la construction plein de sagesse, l'avocat dépensier ou la travailleuse autonome éclairée, c'est peut-être vous.

Ces différents portraits nous suggèrent des réflexions et des pistes d'action utiles à la planification de notre retraite. Deux grandes leçons en ressortent : il n'est jamais trop tôt pour planifier sa retraite et il n'est jamais trop tard pour tenter de la bonifier. Une épargne constante est la clé du succès.

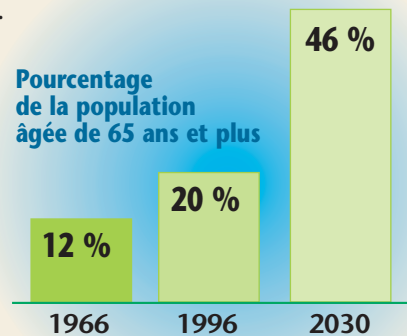
L'ÉVOLUTION DU RÉGIME DE RENTES UNE HISTOIRE D'ÉQUITÉ

En 1966, à la création du Régime de rentes du Québec, le taux de cotisation adopté est de 3,6 % du salaire, c'est-à-dire 1,8 % à la charge du cotisant et 1,8 % à celle de l'employeur.

À ce moment-là, le Québec compte un retraité pour cinq travailleurs. Mais dans les décennies suivantes, on assiste à une baisse considérable du nombre des naissances et à une augmentation de l'espérance de vie qui laissent entrevoir un épuisement de la réserve de la caisse pour 2006. En 1997, le gouvernement du Québec revoit donc le financement du Régime de rentes en vue d'assurer l'équité entre les générations et la durabilité du système.

Un nouveau taux de cotisation est introduit et sera fixé à 9,9 % en 2003.

Quant aux prestations versées aux retraités, même si leur nombre augmentera au Québec jusqu'aux environs de 2030, le taux de remplacement du revenu de travail du Régime de rentes restera à 25 %, jusqu'au maximum des gains admissibles qui est de 38 300 \$ en 2001.



Ma retraite à 65 ans, à 60 ans ou à 55 ans ?

Vous rêvez de prendre votre retraite à 55 ans, mais vous n'êtes pas sûr que ce soit réaliste.

Votre rêve est peut-être plus réalisable que vous ne le pensez, si vous avez adopté des habitudes d'épargne conformes à vos objectifs. «À la condition d'intégrer tôt l'épargne dans votre mode de vie et de bien définir vos besoins financiers au moment de la retraite», commente Claude Maheu, analyste au Service de l'évaluation de la Régie des rentes.

Définir ses besoins financiers à la retraite

Dressez un budget approximatif à partir de votre revenu net actuel et ajustez-le aux réalités qui changeront avec l'âge et la cessation du travail.

Dépenses	Éliminées	Diminuées	Stables	Augmentées
Activités sociales et récréatives				✓
Alimentation		✓		
Cotisations à un régime complémentaire de retraite	✓			
Cotisations au RRQ	✓			
Cotisations professionnelles	✓			
Cotisations syndicales	✓			
Entretien du véhicule			✓	
Frais de transport		✓		
Frais de voyages				✓
Impôt sur le revenu		✓		
Logement			✓	
Primes d'assurance emploi	✓			
REER	✓			
Soins de santé				✓
Vêtements		✓		

Prévoir ses revenus de retraite

Évaluez les prestations attendues des régimes publics (Régime de rentes du Québec, Sécurité de la vieillesse du Canada) ainsi que les revenus provenant de vos REER et, éventuellement, de votre régime complémentaire de retraite ou de vos autres économies.

Revenu annuel moyen de carrière*	RRQ**	PSV***	SRG***	Total annuel	Taux de remplacement du revenu avant impôt
15 000 \$	3 750 \$	5 239 \$	4 351 \$	13 340 \$	89 %
20 000 \$	5 000 \$	5 239 \$	3 726 \$	13 965 \$	70 %
25 000 \$	6 250 \$	5 239 \$	3 101 \$	14 590 \$	58 %
30 000 \$	7 500 \$	5 239 \$	2 476 \$	15 215 \$	51 %
35 000 \$	8 750 \$	5 239 \$	1 851 \$	15 840 \$	45 %
40 000 \$	9 300 \$	5 239 \$	1 576 \$	16 115 \$	40 %
45 000 \$	9 300 \$	5 239 \$	1 576 \$	16 115 \$	36 %
50 000 \$	9 300 \$	5 239 \$	1 576 \$	16 115 \$	32 %

* Revenu moyen en dollars d'aujourd'hui, ayant augmenté annuellement au même rythme que le maximum des gains admissibles au RRQ.

** Rente de retraite débutant à 65 ans en 2001 (le maximum annuel est de 9 300 \$).

*** Montants annuels basés sur les montants payables de juillet à septembre 2001. Le supplément de revenu garanti (SRG) est non imposable. Le montant du SRG payable est calculé comme si la personne n'avait pas d'autres revenus que la PSV et la rente de retraite du RRQ.

On estime généralement qu'une retraite confortable repose sur 70 % de ses revenus de travail. Partant de là, une personne qui commence à économiser à 30 ans, avec un salaire de 40 000 \$ par an, pourra toucher 70 % de ses revenus de travail à 55 ans si elle économise systématiquement 18 % de ses revenus par an. «C'est beaucoup, remarque M. Maheu. Ce pourcentage est deux fois le taux d'épargne-retraite annuel moyen des Québécois qui est d'environ 9 %.»

Pour rendre leur rêve plus accessible, certains vont accepter des revenus de retraite plus bas, par exemple en misant sur un taux de remplacement de 50 % ou de 55 % de leur salaire, explique l'analyste. Dans un tel cas, avec un même revenu de départ de 40 000 \$, le taux d'épargne-retraite annuel nécessaire tombera à environ 11 %.

Ces hypothèses se fondent sur un taux de rendement de 6 %, un taux d'inflation de 2,5 % et une croissance annuelle du salaire de 3 %.

L'estimation des besoins financiers à la retraite est une question très personnelle, poursuit M. Maheu. «Pour certains ménages ou individus, 50 % ou 60 % des revenus antérieurs sont suffisants, alors que pour d'autres il faut plus de 70 %. Tout dépend des choix de consommation et des modifications budgétaires susceptibles d'intervenir après la retraite, par exemple dans les dépenses liées à l'hypothèque, à l'éducation, aux loisirs et aux remboursements de dettes.»

La cigale qui se découvre fourmi

Simon a travaillé toute sa vie dans la construction. Dès 1972, comme beaucoup d'autres, il succombe à la tentation de la Baie-James. Il passera cinq ans sur ce mégachantier.

« Des années folles, très-très payantes, mais bien peu épargnantes, dit le menuisier. Je dépensais au fur et à mesure ce que je gagnais. Heureusement que mes employeurs étaient plus fins que moi, poursuit-il. C'est grâce aux prélèvements versés dès le début au Régime complémentaire d'avantages sociaux dans la construction et au Régime de rentes du Québec que je pourrai bientôt cesser de travailler. »

Dans le métier de Simon, les périodes de travail sont comme des montagnes russes. Il y a les gros chantiers, les emplois saisonniers... et de longs mois de chômage. Simon a vécu tout cela. « À l'âge de 30 ans, grâce à la sagesse de mon épouse Sylvie, j'avais compris que dans mon métier, il fallait se faire des réserves. Et pourtant, ce n'était pas dans mon tempérament ! »

Lorsque l'industrie de la construction allait bien, Simon touchait des revenus assez importants. « Certains étés, je pouvais gagner 40 000 \$ en travaillant comme un fou. Mais le reste de l'année, nous vivions de quelques petits contrats et de prestations de chômage. » À partir de 1980, Simon et Sylvie ont déposé dans leur REER ce qu'ils réussissaient à économiser, soit jusqu'à 3 100 \$ certaines années. Ils caressaient le rêve d'aller vivre leur retraite en Floride.

Malheureusement, la vie en a décidé autrement. Sylvie est décédée à l'âge de 48 ans, en 1998. Ayant été vendeuse dans un magasin pendant près de 30 ans, elle n'avait cotisé à aucun régime de retraite, mais avait participé au Régime de rentes. Ses cotisations n'ont été interrompues que pendant six ans alors que ses enfants étaient petits.

Le décès de Sylvie a été une dure épreuve pour Simon. On lui conseille de changer de vie et de réduire progressivement son rythme de travail. Une bonne surprise l'attend lorsqu'il fait ses bilans avec un comptable. La rente de conjoint survivant qu'il continuera de toucher lui permet d'envisager une retraite anticipée de son régime complémentaire dès 55 ans, compte tenu qu'il satisfait aux exigences de son régime.

Retraite de Simon à 55 ans en 2005

Revenus en:	2005	2010	2015
PSV	0	0	7 400 \$
RRQ (Rentes conjoint survivant et retraite)	6 700 \$	9 100 \$	10 300 \$
RÉGIME RETRAITE ET SUPPLÉMENT	12 800 \$	13 900 \$	15 200 \$
REER	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
TOTAL	24 500 \$	28 000 \$	37 900 \$
REVENUS EN \$ D'AUJOURD'HUI	22 200 \$	22 400 \$	26 800 \$

Conclusion

« Bien sûr cette sécurité inattendue ne me consolera pas du chagrin d'avoir perdu Sylvie trop tôt, conclut Simon. Mais au moins, je peux confortablement donner libre cours à mes passions pour le jardinage biologique et pour la radio amateur. »

VOS ANNÉES DE MOINDRES REVENUS

Vous vous êtes absenté du marché du travail parce que vous avez eu des enfants ? Vous avez été en chômage durant quelques années ou avez gagné très peu pendant certaines périodes ?

Le Régime de rentes du Québec a prévu une façon de calculer vos prestations qui vous avantage. Ainsi, les mois pour lesquels vous avez reçu une allocation familiale ou une prestation fiscale pour un enfant de moins de 7 ans peuvent être retranchés des gains pris en compte. De plus, 15 % des mois au cours desquels vos revenus ont été les plus faibles sont déduits.

Des imprévus, même pour les baby-boomers

Brigitte est de cette génération qu'envient les jeunes d'aujourd'hui. À 25 ans, son diplôme n'est pas encore tombé dans sa boîte aux lettres qu'on l'invite à se joindre à l'équipe du ministère de l'Éducation.



« Mon allure hippie, ma grande jupe gitane et mes sabots n'ont pas eu l'air de rebuter mes premiers employeurs, raconte Brigitte en riant. »

Dès sa première année au ministère de l'Éducation, Brigitte touche un salaire annuel de 9 400 \$.

La sécurité sans l'avoir cherchée

En 1975, lorsque Brigitte entre dans la Fonction publique, le système veille sur ses vieux jours. Dès ses premiers chèques de paye, son employeur prélève 5,3 % de son salaire qu'il verse dans le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics). Lorsque Brigitte touchera une rente de retraite, l'employeur contribuera pour 50 % de la rente. Brigitte, sans vraiment en voir l'utilité, acquiert des droits de retraite. Son chèque de paye est aussi grevé d'une cotisation de 4,64 \$ au Régime de rentes du Québec.

À 40 ans, en 1990, Brigitte touche un salaire de 45 000 \$. Elle a alors deux adolescents de 14 et 15 ans et un mari, Paul, qui tout à coup décide de la quitter.

Voilà que les règles du partage des droits aux revenus de retraite remettent en cause son rêve de quitter son emploi à 55 ans. Paul a gagné moins que Brigitte au cours de leurs années de mariage, n'a cotisé à aucun régime de retraite et jamais pris de REER. « Je découvrais que je devrais partager mes régimes de retraite et que malgré ma carrière dans la Fonction publique, l'avenir ne serait peut-être pas très brillant pour moi, se rappelle-t-elle. Je constatais ainsi qu'au lieu d'avoir acquis 1 100 \$ par mois du RREGOP, il ne me resterait que 550 \$ et que ma rente du RRQ passerait de 675 \$ à 500 \$ par mois à 60 ans. »

Après son divorce, en 1990, Brigitte prend donc des mesures pour corriger la situation et se prévalue au maximum des cotisations admissibles au REER. En effectuant depuis 11 ans des versements d'environ 2 900 \$ chaque année, Brigitte détient aujourd'hui un portefeuille REER de 43 400 \$.

Retraite de Brigitte à 55 ans, en 2005

Revenus en:	2005	2010	2015
PSV	0	0	7 400 \$
RRQ	0	6 000 \$	6 800 \$
RREGOP	26 000 \$	26 700 \$	16 900 \$ *
REER	16 000 \$	0	0
TOTAL	42 000 \$	32 700 \$	31 000 \$
REVENUS EN \$ D'AUJOURD'HUI	38 000 \$	26 000 \$	22 000 \$
TAUX DE REMPLACEMENT	54 %	46 %	44 %

* Rente réduite en raison de la coordination des deux régimes de retraite.

Conclusion

Brigitte constate que, raisonnablement, il lui faudra attendre d'avoir 60 ans pour quitter son emploi. En 1990, elle a évalué la nécessité d'un revenu minimum de 42 000 \$ (55 000 \$ en valeur de 2001) pour maintenir sa qualité de vie à sa retraite. Pour passer de ce taux de remplacement de 54 % de son revenu de travail à celui de 70 %, Brigitte devrait économiser 2 700 \$ de plus par an.

QUAND LE PARTAGE S'IMPOSE

SÉPARATION OU DIVORCE

Après un divorce ou une séparation légale, la Régie des rentes du Québec fait le partage des revenus de travail sur lesquels les ex-conjoints ont cotisé au Régime de rentes, si ces derniers n'y ont pas renoncé expressément. Les revenus inscrits à chacun de leur nom pour chacune des années de mariage sont additionnés puis répartis également entre eux. Ces revenus répartis serviront à établir le montant de leurs prestations lorsqu'ils auront droit à une rente.

CONJONTS DE FAIT, CONJONTS DE MÊME SEXE

La même procédure de partage s'applique aux conjoints de fait s'ils ont vécu maritalement pendant au moins trois années ou s'ils ont un enfant. La demande de partage devra être faite par les deux conjoints. Il en est de même pour les conjoints de même sexe.

PRÉVOIR LES EFFETS DU PARTAGE

Avant de renoncer au partage des revenus de travail inscrits au Régime de rentes du Québec, les conjoints peuvent en mesurer les effets en demandant un tableau de simulation à la Régie des rentes du Québec.

La génération à la carte

Gisèle est une technicienne en foresterie urbaine. Benjamine d'une famille de huit enfants, elle est de la génération qui découvrait, en même temps que la crise du pétrole, les périls de la pollution et du développement économique sauvage.

À l'âge de choisir son orientation professionnelle, la Révolution tranquille avait déjà du plomb dans l'aile et bon nombre de diplômés universitaires déchan- taient. « La tentation de privilégier des métiers davantage porteurs de liberté que de sécurité était grande pour nous », dit Gisèle qui a choisi une technique forestière au cégep.

Dès sa sortie du collège, en mai 1978, Gisèle est embauchée par la Firme Jardind'Ville au salaire très correct de 1 500 \$ par mois, mais avec des années coupées en deux par le chômage saisonnier. Bien sûr, pas de régime de retraite complémentaire. De 1978 à 1990, son salaire progresse, mais seules ses cotisations au Régime de rentes du Québec s'accumulent dans ses goussets de retraite. Gisèle, qui vit seule, estime alors ne pas avoir les moyens de prendre des REER.

En 1990, Gisèle est invitée à se joindre à une firme de génie conseil spécialisée en aménagement d'espaces verts. Ses revenus comme gestionnaire de projets se sont largement bonifiés. Elle gagne maintenant 32 000 \$ par an, et surtout, finies les périodes de chômage saisonnier ! Aucun plan de retraite complémentaire ne lui est toutefois encore accordé.

En 1995, Gisèle hérite de 25 000 \$ de sa mère et investit cette somme dans une vieille maison qu'elle commence à restaurer. Tout va bien jusqu'à l'hiver 2000 alors que des problèmes de dos l'obligent à renon- cer à son projet de restauration et à vendre sa maison 40 000 \$.

Gisèle, qui vit seule, a touché un revenu de 38 000 \$ au cours de l'an- née 2001. Consciente de l'urgence de s'occuper de sa retraite, elle décide de dresser un tableau de ses perspectives de retraite et de réviser sa planification à cet égard. Gisèle vient en effet d'apprendre qu'elle

peut verser le produit de la vente de sa maison dans un REER et se prévaloir ainsi du solde de ses déductions inutilisées.

Retraite de Gisèle à 65 ans, en 2025

Revenus en:	2025
PSV	9 500 \$
RRQ	18 000 \$
RENTE REER	14 500 \$
TOTAL	42 000 \$
REVENUS EN \$ D'AUJOURD'HUI	23 200 \$
TAUX DE REMPLACEMENT	54 %

Conclusion

Face à la perspective de revenus de retraite d'à peine 42 000 \$ à 65 ans, soit 23 200 \$ d'aujourd'hui, Gisèle prend la décision d'économiser 7 % de son salaire chaque année. En investissant chaque année 2 700 \$ dès aujourd'hui, elle augmentera le taux de remplace- ment de ses revenus de 54 % à 70 %.

L'IMPORTANCE DES REER

Les REER devraient faire partie de tout projet de planification financière de la retraite. Ils sont particulièrement importants pour les personnes qui ne participent pas à un régime complémentaire de retraite.

Ils offrent deux principaux avantages. Jusqu'à la limite permise par la loi (18 % du revenu gagné, maximum de 13 500 \$), les cotisations annuelles sont entièrement déductibles des revenus qui sont imposables. Surtout, les intérêts, dividendes et gains en capital s'accumulent à l'abri de l'impôt.

Gros revenus = retraite confortable ?

Me Frédéric Rivéri est un avocat connu. Bien qu'il soit membre d'un cabinet juridique, il a le statut d'un professionnel indépendant. En 2000, après avoir payé sa part des dépenses du cabinet (loyer, administration, secrétariat et autres), son revenu brut se chiffrait à 120 000 \$.

Toutes les semaines, on voit la photo de Me Rivéri dans le journal. Ses causes sont toujours très médiatisées. Son train de vie est à l'avenant. Il défonce ses limites de crédit. Côté placements, il mise chaque année sur des actions à hauts risques. Il fait souvent des gains, mais il perd parfois beaucoup d'argent. Frédéric est un battant et semble persuadé que ses gros revenus lui assureront à coup sûr une retraite dorée. Mais rien n'est plus incertain.

L'an dernier, l'un de ses collègues est décédé subitement à 55 ans. Six mois plus tard, Aline, sa veuve, a dû retourner au travail pour joindre les deux bouts. « Je n'ai pas les moyens de faire autrement, avait-elle rétorqué à Frédéric qui s'était étonné. Richard n'avait jamais fait les vrais calculs. »

Voilà le doute semé dans l'esprit de Frédéric. La survie ? Était-ce ce qui l'attendait dans 15 ans ? Françoise, sa conjointe de 10 ans plus jeune que lui, se retrouverait-elle dans le besoin comme Aline ?

En préparant sa plaidoirie, des images étrangères à la cause lui reviennent. D'abord, les yeux de son planificateur financier quand il a décidé, il y a cinq ans, de réorganiser son portefeuille pour investir plus de 60 % de ses actifs en actions des pays émergents. Puis, la flopée de relevés de crédit qui lui arrivent chaque mois.

Rendez-vous d'urgence chez le planificateur financier où il arrive avec ses dernières déclarations de revenus et ses relevés de placements, de crédit et son relevé de participation au Régime de rentes du Québec. Un bilan est dressé. Actifs : 500 000 \$ en placements, dont les trois quarts à hauts risques, 150 000 \$ de participation dans le cabinet juridique et une résidence évaluée à 250 000 \$. Dettes : 200 000 \$ en hypothèque sur sa maison et 150 000 \$ entre les voitures et les diverses cartes de crédit. Patrimoine net : 550 000 \$.



« Comment s'annonce ma retraite ? », demande-t-il à son planificateur. « Bien, si vous prenez dès maintenant les mesures nécessaires, répond le professionnel, soit :

- Remboursez vos dettes le plus rapidement possible ;
- Diversifiez votre portefeuille ;
- Constituez une réserve de fonds pour les imprévus ;
- Cotisez annuellement au maximum à un REER et prévaliez-vous de vos droits de cotisations inutilisés. »

Retraite de Frédéric à 65 ans, en 2025

Revenus en:	2025
PSV	9 500 \$
RRQ	18 000 \$
REER ET AUTRES PLACEMENTS	112 000 \$
TOTAL	139 500 \$
REVENUS EN \$ D'AUJOURD'HUI	77 000 \$
TAUX DE REMPLACEMENT	57 %

Conclusion

« Il y a parfois des événements qui ouvrent les yeux, plaide Frédéric. Le décès d'un proche est de ceux-là. » Quant à la possibilité d'une retraite à 55 ans avec un taux de remplacement de 70 %, c'est pratiquement impossible pour Frédéric. Il devrait pour cela investir 25 % de ses revenus de travail en plus de son REER.

Plume au vent, pieds sur terre

Rolande, née à Haïti, est arrivée au Québec à l'âge de deux ans pour rejoindre un oncle qui était professeur de littérature. Toute petite, elle écrivait à sa mère, restée à Port-au-Prince, pour lui raconter ses premiers vols planés en patins, lui parler de Passe-partout et lui dire qu'elle l'aimait.

Elle quitte la plume le jour où elle adopte le clavier de son premier ordinateur. Nous sommes en 1980. Quelques années plus tard, à l'université, c'est tout naturellement en journalisme qu'elle étudie. Même si, pour ses professeurs, le métier de journaliste ne s'exerce qu'au sein d'une entreprise de presse, elle sait pertinemment que ce n'est pas ce qui l'attend. Initiée très tôt à l'esprit critique par son oncle, elle avait compris le message : « Crée ton propre job si tu veux faire le métier que tu aimes, comme tu l'aimes. »

Après son baccalauréat, en 1994, elle prend directement la voie du journalisme à la pige. D'abord un reportage à Haïti, qu'elle réussit à vendre 500 \$ à un magazine. Puis, les commandes se succèdent au point où, dès 1997, ses revenus, après déduction de ses frais professionnels, atteignent 30 000 \$. Même qu'au début de 1998, une fois les dépenses de sa vie quotidienne et ses impôts calculés, elle se découvre un surplus de 5 000 \$. « Chic ! Un autre voyage à Haïti ? Non, il faut prévoir. Prévoir une maternité, sans congé payé. Prévoir une maladie, sans congé de maladie. Prévoir le chômage, sans assurance-emploi. »

Tout de suite, Rolande rencontre un conseiller financier à sa caisse populaire et investit 2 500 \$ dans un REER pour 1997 et le reste pour l'année en cours. Depuis sa première déclaration de revenus, elle n'avait pas eu le choix de cotiser au Régime de rentes du Québec.

LES COTISATIONS DES TRAVAILLEURS AUTONOMES

Les personnes travaillant à leur compte doivent assumer la cotisation totale prévue au Régime de rentes du Québec, c'est-à-dire à la fois la part du cotisant et celle de l'employeur. En 2001, ce taux est de 8,6 % et la cotisation maximale du travailleur autonome atteindra 2 993 \$ pour des gains admissibles de 38 300 \$. L'exemption générale étant de 3 500 \$, le revenu maximum sur lequel un travailleur cotise est donc de 34 800 \$. Au moment de sa déclaration de revenus, il aura droit à un crédit d'impôt pour la moitié de sa cotisation et à une déduction fiscale pour l'autre moitié.

Bébé s'annonce

En 2001, Rolande attend un bébé et une nouvelle planification financière s'impose. Elle sait que pendant sa grossesse et les deux premières années de son enfant, ses revenus baisseront. Mais ses besoins sont simples et elle croit qu'ils pourront être comblés avec un revenu d'environ 18 000 \$. À cet effet, elle conservera deux ou trois collaborations mensuelles avec des magazines.

Pendant que son enfant sera petit, pas question bien sûr d'épargner pour la retraite ! Mais les années passent si vite. Prévoyant reprendre son travail à temps plein avec un revenu de 35 000 \$, Rolande se demande comment elle pourra s'assurer des revenus décentes au cours des dernières décennies de sa vie ? Elle décide alors de dresser un bilan de ses quelques acquis de retraite, puis des perspectives.

Retraite de Rolande à 65 ans, en 2035

Revenus en:	2035
PSV	12 000 \$
RRQ	19 700 \$
REER	10 500 \$
TOTAL	42 200 \$
REVENUS EN \$ D'AUJOURD'HUI	18 200 \$
TAUX DE REMPLACEMENT	49 %

Conclusion

Rolande se rend compte qu'il serait irréaliste d'envisager une retraite à 55 ans puisqu'elle devrait épargner près de 300 000 \$, une somme énorme pour elle. Elle constate aussi que si, en matière de planification, la liberté n'est pas synonyme de précarité, par contre, l'imprévoyance l'est toujours.

Petits pas, parcours sans faute

William a lui-même resserré les vis des roues de sa poussette alors qu'il avait à peine deux ans et demi. Devinez ce qu'il est devenu : mécanicien bien sûr. À 15 ans, il s'inscrit à un cours en mécanique générale au secondaire.



À 17 ans, en 1987, William obtient un premier poste d'assistant mécanicien dans un garage faisant l'entretien des camions. Son salaire est de 14 000 \$. Six ans plus tard, en 1993, la petite municipalité de Westville lui propose un emploi de préposé à l'entretien des véhicules. Son salaire grimpe alors à 20 000 \$. Son statut change, il devient employé municipal. Il bénéficie dorénavant d'un régime complémentaire de retraite dans lequel l'employeur verse 3,1 % du salaire et lui, autant. Ces sommes s'accumuleront dans un compte jusqu'à sa retraite. À partir de 1993, chaque année, il place aussi 600 \$ dans un REER. « En jouant dans la mécanique, dit William, j'ai appris le pouvoir des petits engrenages qui en entraînent de plus grands; le planificateur de ma caisse populaire n'a pas eu besoin de me faire un dessin pour que je commence à 23 ans à cotiser dans un REER. »

En 2001, le jeune mécanicien se marie et, avec Lara, décide d'acheter une maison. Ne disposant d'aucunes épargnes utilisables autres que ses REER, il se prévaut des quelque 6 000 \$ qu'il y a accumulés et s'en sert comme capital pour son hypothèque dans le cadre du Régime d'accession à la propriété (RAP).

Walter, le père de William, s'inquiète fort pour ce fils qui n'a pas voulu poursuivre ses études et dont l'épouse veut rester à la maison pour élever plusieurs enfants. « Tant qu'il travaillera ça ira, pense-t-il, mais comment pourront-ils envisager une retraite raisonnable? » Walter pose la question à son fils et la réponse ne se fait pas attendre : « Avec mon conseiller, j'ai calculé que dans 29 ans, alors que je prendrai ma retraite, j'aurai des revenus de 48 000 \$ par année. Par ailleurs, ma maison vaudra environ 200 000 \$ en dollars d'aujourd'hui, explique William. Regarde ce tableau ! »

Le budget élaboré par le conseiller financier de William propose une retraite à 60 ans, avec une rente temporaire provenant d'un Fonds de revenu viager (FRV). Les sommes accumulées dans les régimes complémentaires de retraite peuvent en effet être transformées en FRV. Au cours de leurs cinq premières

années de retraite, les revenus de William et de Lara viendraient donc surtout de leurs épargnes privées, alors qu'à 65 ans, les rentes publiques prendraient le relais.

LE FONDS DE REVENU VIAGER (FRV)

Le FRV est un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) particulier dans lequel vous pouvez transférer les sommes provenant de votre régime complémentaire de retraite. Il vous permet de retirer un revenu viager. De plus, depuis le 1^{er} janvier 1998, vous pouvez aussi retirer un revenu temporaire si vous remplissez certaines conditions. Ce revenu ne peut dépasser 40 % du maximum des gains admissibles pour l'année de la demande, soit 15 320\$ en 2001. Les montants encaissés sont imposables.

Retraite de William à 60 ans, en 2030

Revenus en:	2030		2035	
		WILLIAM	CONJOINTE	
PSV	0	12 000 \$	12 000 \$	
SRG	0	5 800 \$	5 800 \$	
RRQ	9 700 \$	11 000 \$	0	
FONDS DE REVENU VIAGER				
- Rente temporaire	14 800 \$	0	0	
- Rente viagère	6 500 \$	6 500 \$	0	
REER	17 000 \$	0	0	
TOTAL	48 000 \$	35 300 \$	17 800 \$	
REVENUS FAMILIAUX		53 100 \$		
REVENUS EN \$ D'AUJOURD'HUI		22 900 \$		
TAUX DE REMPLACEMENT DE REVENU		80 %	89 %	

Conclusion

« Mais tu auras plus que moi ! » s'étonne Walter devant les projections de son fils. Walter dirige maintenant son inquiétude vers sa fille qui, elle, est une professionnelle plutôt dépensière.

Qu'y a-t-il au menu de la retraite ?

Samuel travaille dans les bars et les restaurants depuis qu'il a 16 ans. Il aime le contact avec le public, la vie nocturne et apprécie son métier de serveur qu'il considère relativement payant. « Compte tenu que je n'ai pas voulu faire des études, dit-il, je trouve que des fins de semaine qui me rapportent 250 \$, c'est bien. »



La vie de garçon de café comporte certaines caractéristiques que Samuel connaît bien. « D'abord, pour améliorer nos revenus et pour rompre la monotonie que nous détestons, nous changeons souvent d'emploi, rappelle-t-il. D'autre part, dans notre métier, la culture de la fête est très présente et les dépenses en sorties sont importantes dans nos budgets. Enfin, les salaires sont relativement bas et une bonne part des revenus provient des pourboires. »

Compte tenu de ces caractéristiques du métier, la sagesse et la prévoyance sont de mise. Oui, même les garçons de café sont vieux un jour. Comment Samuel peut-il envisager une carrière de serveur dans un restaurant sans négliger la préparation de sa retraite ? Dans le domaine de la restauration, il n'y a ni régime de retraite ni REER collectif: il doit donc y voir lui-même. Ses revenus actuels sont de 40 000 \$, incluant les pourboires. Il verse dans son REER 1 500 \$ par année.

Samuel ne sait pas s'il aura besoin de 50 %, 60 %, 70 % ou 80 % de ses revenus à sa retraite. Toutefois, il veut connaître le taux d'épargne requis selon qu'il se retirera à 60 ou à 65 ans et selon différentes hypothèses de taux de remplacement de ses revenus de travail à la retraite. Le tableau ci-dessous lui fournit quelques renseignements à cet égard. Par exemple, il constate qu'il lui faut épargner annuellement 3,7 % de ses revenus en plus de ce qu'il économise déjà dans son REER pour maintenir un niveau de vie égal à 60 % de ce qu'il gagne.

Épargne supplémentaire requise en fonction de ses revenus

	Retraite à 60 ans	Retraite à 65 ans
Hypothèse de taux de remplacement de ses revenus	Taux d'épargne	Taux d'épargne
50 %	2 %	0 %
60 %	3,7 %	1,2 %
70 %	5,5 %	2,5 %
80 %	7,2 %	3,8 %

Conclusion

Certains métiers existeront toujours. Celui de serveur ou de serveuse de restaurant est de ceux-là. La connotation de précarité qui leur est attachée masque souvent les possibilités d'épargne découlant de périodes de travail très rentables. Là plus qu'ailleurs, la préparation de la retraite exige de la constance.

Quand partir à la retraite ?

DÈS 55 ANS

RETRAITE ANTICIPÉE OU PROGRESSIVE

Les salariés qui résident au Québec peuvent profiter de mesures qui les aideront à réduire leur temps de travail ou à réaliser une retraite anticipée. Différentes formules, établies en lien avec l'employeur, permettent de conserver un niveau de revenu suffisant et de continuer à participer à un régime de retraite.

À 60 ANS

RENTE DE RETRAITE RÉDUITE (RRQ)

Il est aussi possible de recevoir votre rente de retraite à partir de 60 ans, mais le montant sera moindre que si vous attendez l'âge normal de 65 ans. Elle sera réduite de 1/2 % pour chaque mois qui reste à courir avant votre 65^e anniversaire, soit une réduction maximale de 30 %. Le montant maximal est alors de 542 \$ par mois en 2001.

À 65 ANS

RETRAITE NORMALE (RRQ)

Le versement mensuel maximum de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec est de 775 \$ en 2001. Le versement varie selon le nombre d'années de cotisation et le montant des gains inscrits au Régime.

APRÈS 65 ANS

RENTE DE RETRAITE ACCRUE (RRQ)

Si vous commencez à recevoir votre rente de retraite après votre 65^e anniversaire, le montant sera plus élevé. L'augmentation sera de 1/2 % pour chaque mois entre votre 65^e anniversaire et le début de votre rente. Votre rente de retraite ne sera toutefois pas augmentée de plus de 30 %, soit après l'âge de 70 ans. Le montant maximal est alors de 1 007 \$ par mois en 2001.

Conseil

Assurez-vous de maîtriser dès maintenant votre situation financière et de bien évaluer vos besoins à la retraite. La Régie des rentes du Québec a conçu un Guide de planification financière à la retraite pour vous aider dans vos réflexions. Vous trouverez les coordonnées pour l'obtenir sur la couverture arrière de la présente publication.

COMMENT NOUS JOINDRE

Par téléphone

Pour toute question concernant le Régime de rentes du Québec, vous pouvez téléphoner à la Régie des rentes du Québec en composant l'un des numéros suivants :

Région de Québec : (418) 643-5185

Région de Montréal : (514) 873-2433

Sans frais : 1 800 463-5185

Service aux sourds ou malentendants
(ATS, téléimprimeur) : 1 800 603-3540



Par Internet <http://www.rrq.gouv.qc.ca>

Par la poste Régie des rentes du Québec
Case postale 5200
Québec (Québec) G1K 7S9

En personne

- À l'un de nos bureaux d'accueil périodiques. Des visites de la Régie ont lieu dans 60 villes du Québec et elles sont annoncées dans les journaux locaux.
- À l'un des centres de service à la clientèle. Vous trouverez les adresses dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique.

Il y a un centre de service dans les villes suivantes :

Chicoutimi	Rouyn-Noranda
Drummondville	Sainte-Foy
Hull	Sherbrooke
Montréal	Trois-Rivières
Rimouski	

Québec 
Régie des rentes

PRÉVOIR

est publié deux fois par année par la Direction des communications de la Régie des rentes du Québec.

Éditeur
Claude Grégoire
Sylvie Lebreux
(Régie des rentes du Québec)

Coordination
Odette Dionne

Rédaction
Élaine Hémond
Claude Maheu

Graphisme
Yvan Perron
Illustrations
Claire Gagnon
Impression
Imprimerie Canada

PRÉVOIR
Direction des communications Régie des rentes du Québec
Case postale 5200 Québec G1K 7S9



Pour obtenir un exemplaire gratuit

Vous pouvez commander un exemplaire du guide en communiquant avec la Régie par téléphone, par Internet ou par la poste. Vous pouvez également le télécharger à partir de notre site Internet.

Par téléphone :

Région de Québec : (418) 641-2129
Région de Montréal : (514) 861-7491
Sans frais : 1 888 698-6788

Par Internet :

En français :
<http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/doc/publ.htm>
En anglais :
<http://www.rrq.gouv.qc.ca/an/doc/publ.htm>

Par la poste :

Régie des rentes du Québec
Case postale 5200
Québec (Québec) G1K 7S9

.....
Nom

Adresse:

Ville: Code postal

Français Anglais

Remplissez ce coupon et retournez-le à l'adresse ci-dessus.

20 ans, 30 ans, 40 ans ...

Peut-être vous croyez-vous trop jeune

pour planifier votre retraite ?

Il n'est jamais trop tôt pour y penser !

Il y a tellement de questions à

considérer, objecterez-vous.

Par où commencer ?

Quel revenu le Régime de rentes du

Québec m'assurera-t-il à la retraite ?

Est-ce que je devrais cotiser davantage

à mon REER ?

Vous trouverez les réponses à ces

questions, ainsi qu'à plusieurs autres,

dans un guide intitulé

Bâtissez votre retraite aujourd'hui !

Québec 
Régie des rentes